

ACR

Les Amis des Chemins de Ronde

Journal de
L'association
"Les Amis des
Chemins de Ronde"

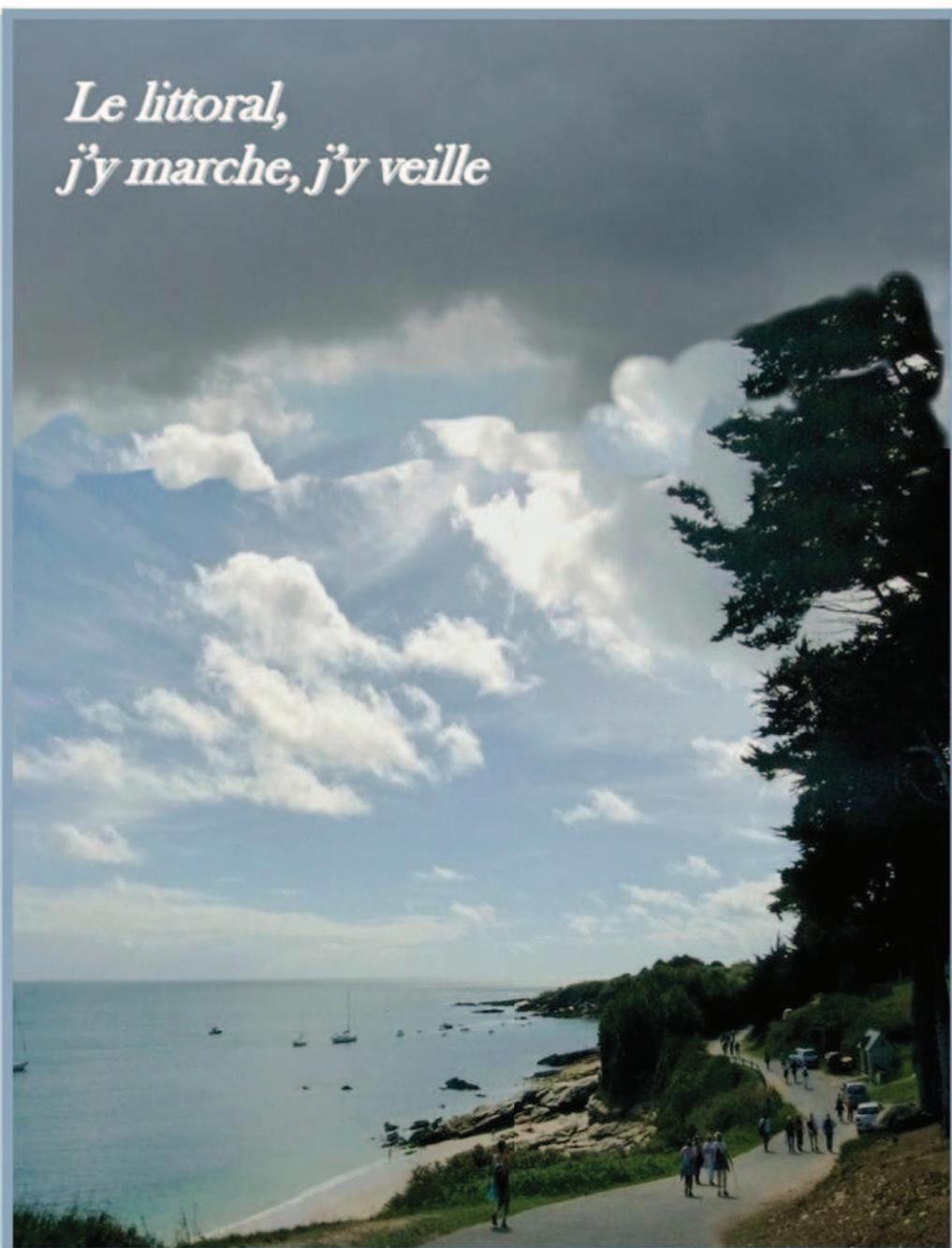
Le Lomer
56760 PENESTIN

Directrice de la
Publication :
M-A Echard

Le
programme
des sorties
2012
est en fin de
journal

Février 2012 .3€

*Le littoral,
j'y marche, j'y veille*



Sortie à Groix le 4 Septembre 2011.

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

ACR du Morbihan

Siège social : Maison des associations 6 rue de la Tannerie 56000 VANNES
Adresse postale : Le Lomer 56760 PENESTIN
Association agréée auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de l'environnement
Tel : 02 99 90 36 80 Courriel : amischeminsderonde@orange.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau				Autres membres		
Marie-Armelle	ECHARD	Pénestin	<i>Présidente</i>	Daniel	BOAS	Lorient
Henri	GIRARD	Baden	<i>Vice-président</i>	Paulette	CHAMPION	Lorient
Alain	KERJAN	Lanester	<i>Secrétaire</i>	Michèle	GIRARD	Baden
Anne	CHABAULT	Vannes	<i>Trésorière</i>	Josette	LE GUEN	Sarzeau
Charles	GROLEAU	Vannes	<i>Trésorier-adj.</i>	Michel	ROUSSEAU	Questembert
Norbert	Membres d'honneur BOURLET	Ploemeur				

ACR du Finistère

Siège social : 6 rue de la Vallée 29350 MOËLAN SUR MER
Association agréée auprès de la Préfecture du Finistère au titre de l'environnement
Tel : 02 98 71 10 56 Courriel : marc.chenais@wanadoo.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau				Autres membres		
Marc	CHENAIS	Clohars-Carnoët	<i>Président</i>	Claude	KEROUREDAN	Quimper
Georgia	FLORIET	Moëlan sur Mer	<i>Présidente d'hon.</i> <i>Trésorière intérim</i>	Monique	LANNESVAL	Quimper
André	HUET	Loperhet	<i>Vice-président</i>	Mme	MELIN	Moëlan sur Mer
Jean	BRIAND	Combrit	<i>Secrétaire</i>	Jacqueline	ROUZIC	Clohars-Carnoët

JOURNAL

Directrice de la publication : Marie-Armelle ECHARD

Rédaction : L'équipe du bureau et les adhérents des ACR, Jean-Claude Briens, Christian Collas, Abel Garnier, Paul Pubert, Claude Rossinelli, Maryse Trotin,

Crédit photos : Françoise Maillard, Marie-Armelle Échard, Jean Jeffroy

Mise en page : Anne Chabault, Françoise Maillard

Impression : Hyperburo (Lorient)

Dépôt légal à parution



SOMMAIRE

Éditorial	1
Assemblée générale Vannes 2011	2
Sentier de Saint-Philibert	3
Échos du Morbihan	4
NATURE	
Défense du bois de Kerlamio	6
Contre la pollution des Algues vertes	7
ASSOCIATIONS SŒURS	
SOS Saint-Jacques	8
LES TRIE-T-ON ?	9
ÉCHOS DU FINISTÈRE	10
Maisons sur le domaine public maritime à Arradon	12
ÉCHOS D'ILLE ET VILAINE	14
SORTIES 2011	
Sortie en pays de Vilaine	16
Randonnée à Groix	17
2011 EN PHOTOS	18
SORTIES 2012	22
Épilogue du contentieux Erika	24

EDITORIAL

Chers amis,

Le domaine public maritime est un bien commun que nul ne peut s'approprier. Seuls, les ostréiculteurs et mytiliculteurs peuvent l'occuper temporairement à seule fin d'élevage de coquillages.

A Arradon, plusieurs entorses à la loi se sont produites au fil du temps. Quatre habitations ont été édifiées sur les plages suite à des agissements trop longtemps tolérés avant que ces affaires ne soient portées devant la justice.

Tous les tribunaux ayant condamné ces accaparements, il appartenait au Préfet du Morbihan d'exécuter les jugements. C'est ce qu'il vient de faire en accordant d'ultimes délais, strictement encadrés dans le temps.

A Saint Philibert, le sentier était interrompu à la pointe de Men er Bellec. Le Préfet vient d'ordonner l'étude de la limite du domaine public maritime dans ce secteur afin que la servitude de passage sur les propriétés riveraines de la mer puisse y être enfin établie.

Par deux fois, le Préfet du Morbihan est donc récemment intervenu pour faire appliquer, d'une part, des jugements en faveur du domaine public maritime, d'autre part, la loi sur le sentier côtier.

Ces interventions ne sont pas toujours bien comprises. Pourtant elles sont essentielles en démocratie.

Si les maires sont utiles pour résoudre les problèmes individuels de leurs électeurs, l'autorité de l'État s'exerce dans l'intérêt général. C'est grâce à elle que la notion de bien public ne demeure pas une pure fiction ; c'est grâce à elle que le littoral reste accessible à tous.

Marie-Armelle Échard

Les Amis des Chemins de Ronde du Morbihan ont tenu leur assemblée générale le 5 février 2011 à Vannes. A cette occasion, madame Échard a remis un diplôme d'honneur à madame Trotin, qui fut responsable de l'Unité Littoral au sein du service Urbanisme et Littoral de la DDE du Morbihan.

Nous reproduisons ci-dessous le moment fort de cette assemblée, l'allocution que Mme Trotin a prononcée avant de répondre aux questions des participants.



Je vous remercie très sincèrement de la reconnaissance que vous me manifestez en me remettant le diplôme d'honneur des Amis des Chemins de Ronde, pour les 25 années de travail consacrées à l'ouverture au public de plus de 200 km de sentiers côtiers dans le Morbihan.

Cette tâche, bien sûr, je ne l'ai pas assurée seule. Elle a nécessité un travail d'équipe important et constant. C'est pourquoi, je voudrais associer à cette reconnaissance, d'abord Monsieur Georgeault, mon chef de service, qui a accepté de me confier cette mission et qui l'a soutenue par l'obtention de crédits conséquents qui nous ont permis d'accélérer la réalisation des travaux.

J'associe aussi bien évidemment tous les membres de l'équipe qui m'ont accompagnée dans ce travail :

- Yves Lessart, fin et efficace négociateur face aux centaines de propriétaires concernés, qui a assuré la reconnaissance de nombreux tracés et piloté les travaux d'ouverture de la servitude, attentif à trouver le meilleur passage pour les piétons tout en préservant l'intimité des propriétés traversées;

- Yvon Durand, qui a assuré le montage des dossiers de procédures pour les 400 km de tracés que nous avons fait approuver par le Préfet. Il a également géré le balisage et les tâches d'entretien du sentier et pris le relais d'Yves Lessart quand celui-ci est parti en retraite, le tout avec une bonne dose d'humour bienvenue dans la gestion de dossiers souvent tendus;

-sans oublier les secrétaires, comptable et dessinateur de l'unité qui ont joué un rôle indispensable pour la réussite de cette mission.

En honorant, comme vous le faites aujourd'hui, une fonctionnaire de l'État et à travers elle toute une équipe, je vous dirais qu'elle ne le mérite sans doute pas tant que ça, d'une part parce qu'elle n'a fait que son travail de fonctionnaire au service de l'intérêt général, et d'autre part, parce que cette mission était particulièrement motivante et qu'elle a été accomplie avec conviction et enthousiasme, inapte au découragement devant les difficultés de la tâche... Sans oublier que nous bénéficions pour travailler des remarquables dispositions de la loi du 31 décembre 1976 qui, dix ans avant la loi littoral, ont créé la servitude de passage des piétons sur les propriétés privées riveraines de la mer. De plus, étant chargée, en application de la loi littoral, de piloter la délimitation des espaces naturels à protéger sur l'ensemble du littoral morbihannais, l'ouverture de ces sites de très grande qualité au public, grâce aux sentiers côtiers, me paraissait une démarche naturelle et complémentaire.



Pour terminer, vous me permettrez d'ajouter une petite note personnelle. Je suis née et j'ai grandi dans une commune maritime du bout du Finistère. Il se trouve qu'existait un sentier de douanier qui dominait la mer où les marins avaient l'habitude de se rendre pour appréhender la météo du lendemain. Dans les années 50, un propriétaire a voulu le fermer. J'ai ainsi été témoin, petite fille, de la lutte de mon oncle Bernard et d'autres jeunes marins pour faire rouvrir ce sentier, ce qu'ils ont obtenu. J'ai dès ce moment compris qu'il fallait parfois se battre pour ouvrir ou maintenir un sentier côtier ouvert et que lorsqu'on se bat et qu'on croit en la justesse de son combat, on y arrive.

Maryse TROTIN

Saint Philibert, Pointe de Men er Belleg

« RÉSISTER C'EST CRÉER » a écrit le philosophe Stéphane HESSEL. . .

Pour nous, c'est aussi donner du sens à nos convictions, à nos "combats" dans l'intérêt général.



A Saint Philibert, à la Pointe de Men er Belleg, le sentier littoral a été, une première fois, détourné par décision municipale en 2008 suite aux agressions verbales d'une héritière qui prétendait être propriétaire jusqu'à l'endroit où la mer monte aux plus hautes marées (Domaine Public Maritime). Contester la Loi Littoral, c'est creuser une BRÈCHE dans le concept napoléonien du Code Civil français qui créa le Chemin du Douanier.

Le sentier littoral a été, une seconde fois, détourné par l'aménagement d'une servitude dite "transversale", le 20 MAI 2011, large de 0,90 m, privant les randonneurs, les familles, les touristes, les sportifs d'une magnifique vue sur la rivière de Saint Philibert et sur Locmariaquer.



Plus de 300 pétitions, s'ajoutant à celles de Vannes, ont été adressées à Monsieur le Préfet. Un rassemblement de protestation a été organisée le 31 octobre 2011 à la Pointe, regroupant plus de 120 personnes d'horizons divers, pour demander la réouverture du sentier le long du rivage selon la loi de 1976 qui a créé une servitude de passage pour les piétons, renforcée encore par le Parlement qui a voté la loi littoral le 03/01/1986, promulguée le 04/01/1986 sous le code NOD1LX9862.

Le mardi 08 novembre, lors d'une importante réunion à la Préfecture, Mr le PRÉFET a DÉCIDÉ de RÉTABLIR le sentier initial, en pressant ses services de:

- délimiter le Domaine Public Maritime à cet endroit
- d'examiner les titres de propriété
- de procéder à une enquête publique



Les associations locales et extérieures, les riverains lésés fondent tous leurs espoirs sur cette sage décision et se montreront vigilants quant à l'avancée des travaux tant administratifs que sur le terrain.

Diverses manifestations seront organisées jusqu'à l'enquête publique à laquelle chacun sera invité à participer pour faire connaître la volonté populaire de passer à Men er Bellec.

*Abel Garnier
Sauvegarde des Chemins et Sentiers de Saint Philibert*



Voici les nouvelles des Sentiers côtiers en Morbihan et des diverses démarches engagées par les ACR, souvent en concertation avec d'autres associations.

A **Pénestin**, le sentier est bloqué au Halguen et à Loscolo (enrochements, double clôture, portail à digicode).



A **Arradon**, à Kerat, les propriétaires ont renoncé à barrer l'accès perpendiculaire à la mer. A Roguedas, le propriétaire (que son avocat nous a interdit de nommer!) continue de refuser d'appliquer la loi sur le sentier côtier. Restons vigilants.

Au Moulin de Pomper, à **Baden**, une clôture a été mise en place pour protéger le bois. Une déviation est à l'étude pour les marcheurs moins sportifs.

A Séné, les ACR veillent sur le bon état du gois qui permet aux piétons de gagner l'île de Boëde.



Le gois de Boëde

A **Saint Armel**, la réalisation du sentier entre Lasné et Ludré est souhaitable, tout en ménageant la tranquillité des très nombreux oiseaux sur la grève.

A Saint Gildas de Rhuys, plage de Port Maria, une solution de cheminement à marée haute pourrait être

Il y a donc encore des verrous qui ne sautent pas et des sentiers inachevés ; encore parfois des travaux trop lourds et destructeurs du milieu naturel. D'autres sentiers sont déjà menacés par l'érosion, plus active du fait de la montée des eaux de la mer.

Cependant le sentier côtier en Morbihan a une bonne longueur d'avance sur bien d'autres départements grâce à la politique menée par la DDTM et appuyée par les Préfets successifs. Y compris le Préfet actuel comme on le voit dans l'affaire de Men er Bellec à Saint Philibert.

trouvée à l'arrière des maisons en front de mer.

La Trinité et **Crac'h** : le sentier n'est toujours pas ouvert sur les bords du bras de mer, dit rivière de la Trinité. Quand pourra-t-on cheminer de la Pierre jaune au moulin de Kergoc'h ?

A **Plouhinec**, le sentier côtier, ouvert en aval du Pont Lorois, se poursuit maintenant en amont. A Sainte-Hélène, une association, les « Sentiers de Sainte Hélène » œuvrent courageusement à l'ouverture du sentier côtier. Elle a été informée de la nécessité de prendre des précautions techniques et administratives lors des travaux (même minimales) réalisés en sites naturels (en NDS ou Espaces remarquables, Site Natura 2000, Espaces Boisés Classés...).

A **Nostang**, le beau sentier réalisé par l'association des Chemins d'antan mord par endroits sur le marais maritime. Les Amis des chemins de ronde, avec Eau et rivières et Bretagne Vivante, ont écrit au Préfet pour demander le respect du DPM et la réalisation d'études d'incidences sur les zones Natura 2000.

A **Locoal-Mendon**, au contraire, la bande des 100m est souvent occupée par des maisons, des caravanes, des enrochements. La commune refuse d'ouvrir le sentier côtier.



Cabanon à Rosmaran, Locoal Mendon

A **Belz**, le sentier, ouvert en aval du Pont Lorois, n'existe pratiquement pas en amont; il n'est pas prévu dans le futur PLU de le prolonger, notamment Pointe de Ninezeur...

En 2011 l'Association a été confrontée à de nombreux problèmes d'application de la Loi Littoral et de protection de la Nature car une logique de développement urbanistique intense prévaut toujours en Morbihan.

Arradon : les quatre maisons sur le DPM seront démolies et le libre usage du domaine public maritime rendu à tous. Le Préfet en a décidé ainsi conformément aux décisions des tribunaux et à la réglementation des plages et des grèves heureusement très protectrice.

Ambon : à Tréhervé, des caravanes et camions stationnaient dans la bande des 100m. Le maire, vice-président du futur PNR, a ordonné leur retrait.

Baden : Les ACR ont fait appel du jugement du tribunal administratif de Rennes. Ils demandent que les innombrables zones constructibles sans continuité d'urbanisation soient annulées et que les espaces remarquables soient protégés, par exemple à Toulindac.

Belz Les ACR ont fait appel du jugement du tribunal administratif de Rennes annulant pour un motif de forme le lotissement de Pen er Lann autorisé sur 6 ha occupés par les 4350 pieds de la plus belle station d'asphodèles du Morbihan. Les 8500 m², où ont été regroupés 2350 pieds protégés par un arrêté de biotope, doivent, au moins, être exclus du projet immobilier.

Ile d'Arz Le dépôt artisanal en « espace remarquable », condamné par le tribunal correctionnel de Vannes en juin 2004, avec remise en état des lieux sous astreinte, est toujours là en 2012. Les astreintes sont-elles réglées ?



Locoal-Mendon : à Rosmaran, des mobil homes et cabanons colonisent la bande des 100m. Le maire est informé.

Plouhinec: une intervention a été déposée à l'enquête publique contre la multiplication des zones constructibles

sans continuité d'urbanisation. Les ACR ont également repris toutes les remarques du Préfet pour le respect de la réglementation.

Larmor-Plage Une thalassothérapie, prétexte d'un énorme programme immobilier, est prévue dans la coupure d'urbanisation à l'est de Kerpape. Ce projet ne respecte pas le caractère mesuré exigé des extensions d'urbanisation en espace proche du rivage.

Pénestin Plusieurs centaines de campeurs-caravaniers, installés illégalement, ont exigé une régularisation de la part du maire qu'ils ont élu. 250 d'entre eux ont été reclassés sur 26 ha de zones naturelles, classées à urbaniser sans continuité d'urbanisation et équipées sur fonds publics à hauteur de plus de 4 millions d'euros. L'argent public sert à enfreindre la loi littoral !

Ploemeur A Kerlir, le permis du centre d'entraînement et de formation du FCL accordé en continuité de simples lotissements, qui ne constituent pas une agglomération, ne respecte pas la Loi Littoral. L'hôtel prévu à proximité ne la respecte pas non plus. Les ACR soutiennent l'opposition courageuse d'un riverain.

Quiberon.

Une zone humide comblée puis condamnée à la remise en état, dans le cadre d'une médiation pénale en juin 2006, est aujourd'hui utilisée pour



agrandir le practice de golf voisin. Qui a veillé sur la remise en état des lieux ?

Les ports de plaisance, nombreux en Morbihan, exigent des travaux de dragage périodiques. Les vases du port de Vannes seront stockées à terre; c'est la solution la moins polluante. Mais la DSCN (Direction de la construction navale) a demandé une autorisation, valable dix ans, pour des dragages du port de Lorient avec clapage en mer. De même la SAGEMOR a décidé de claper, entre Houat et Saint Gildas de Rhuys, les 250000 m³ de vases du Crouesty et de Port Haliguen. Les amis des chemins de ronde demandent, lors des enquêtes publiques, des modifications réglementaires urgentes pour que la qualité des eaux de la mer soit mieux protégée. Les ACR se félicitent, bien sûr, du projet de Parc Marin compris entre la presqu'île de Quiberon et celle de Guérande.

Marie-Armelle Echard

SURZUR : CARRIERE et BOIS de KERLAMIO

Bois de Kerlamio et carrière du Botringue.

C'est un des ensembles boisés les plus significatifs de Surzur.

Une petite carrière existe en bordure du bois; elle couvre une superficie de 5 ha. Le matériau est du granulat de mauvaise qualité.



Carrière actuelle

Projet d'extension.

Fosse de 50 mètres de profondeur sur 20 ha : capacité d'extraction 10 millions de m³ ; 600 000 tonnes / an sur 30 ans : 3 000 tonnes / jour : un camion de 30 tonnes toutes les 3 minutes.

Site d'enrobage : odeurs du goudron d'enrobage portées par les vents d'ouest sur Surzur. 5 employés maximum.

Huit autres carrières de granulat existent dans les environs dont deux à moins de 25 km de Surzur. L'argument de proximité ne tient pas.

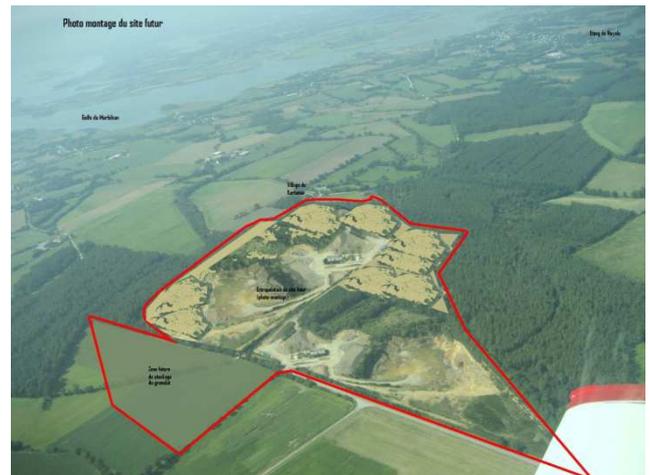
Historique.

- octobre 2007 : premier arrêt du PLU.
- 17 janvier 2008, le Préfet attire l'attention du maire sur la nécessité de préserver l'ensemble boisé en le zonant N.
- Janvier / mars 2008 : enquête publique sur le PLU arrêtée. Le carrier intervient pour demander que son projet d'extension sur les 20 ha de bois soit intégré au PLU.
- Cette modification du PLU arrêtée étant substantielle, le Maire procède à un nouvel arrêt, mai 2009, d'où nouvelle enquête publique en octobre.
- Auparavant, le 28 septembre, le Maire demande à la Commission des sites le déclassement du bois de Kerlamio. Résultat du vote : zéro voix pour, une abstention.
- Dans son rapport de décembre 2009, la commissaire émet un avis favorable sous la réserve expresse de l'abandon du projet d'extension et de la remise du bois en zonage Na et trame EBC, ce qui reprenait la réserve de la Préfecture.
- 13 décembre 2010, le conseil municipal approuve le PLU ; le bois est zoné Na et tramé EBC.

Analyse des rôles.

Le carrier a agi comme un carrier, avec des méthodes de ... carrier. On peut (naïvement) se demander quel intérêt puissant a poussé *le Maire*, soutenu par *trois ou quatre adjoints*, à se battre pour un projet négatif pour la commune. Le reste du *conseil municipal*, à l'exception notable d'une conseillère qui s'est courageusement battue seule contre le projet, a suivi passivement. Nous avons même pu constater que la plupart des conseillers n'avaient pas regardé le dossier et que certains ignoraient même où se situait le bois de Kerlamio...

Les services de *l'État* ont fait preuve de professionnalisme et de rigueur ; nous avons toujours reçu auprès d'eux un accueil courtois et diligent. Il n'en a pas été de même du *Conseil Général*, qui a été jusqu'à pousser le Maire à ne pas reconnaître des zones humides dûment inventoriées ! Nous n'évoquerons pas le *SIAGM*, pour ne pas porter atteinte à la sérénité de ce compte rendu, si ce n'est pour préciser que si nous avons obtenu gain de cause, pour le moment, c'est en dépit du SIAGM, et non grâce à lui.



Projet d'extension (montage)

Mais nous avons pu compter sur le soutien sans faille des *associations de défense de l'environnement* - ACR, ADES, BV, E&RB, E56, FAPEGM, ... - dont les avis et conseils éclairés, les interventions auprès des instances concernées et l'appui moral reconfortant nous ont beaucoup aidé.

En conclusion, près de trois ans et demi de combat, uniquement pour faire appliquer l'article L146-6 du code de l'urbanisme : si tous les élus respectaient la Loi, les associations de défense de l'environnement n'existeraient pas.

Association pour la Défense du Pays de Surzur
41, rue KOH CASTEL - 56450 SURZUR
asso.adps@sfr.fr

Toujours plus d'algues vertes !

Dès l'après-guerre les américains vainqueurs ont imposé au monde que la nourriture pour l'élevage soit exemptée de droits de douane, premier acte de la mondialisation.

En France les industriels de la filière ont alors recherché une région proche des ports où de nombreux petits agriculteurs avaient du mal à survivre. Ils ont trouvé ces conditions en Bretagne. Pour éliminer les déjections de leurs animaux, ces éleveurs ont perpétué les méthodes traditionnelles de leurs ancêtres en les épandant sur leurs champs. Mais les quantités étaient autrement plus importantes puisque venant d'élevages industriels.

Les premières constatations de la dégradation de la qualité des eaux douces ont été faites par les pêcheurs amateurs dans les années 60.

Moins de dix ans après, des proliférations d'algues ont été constatées dans certains secteurs du littoral nord.

Depuis, année après année, le phénomène s'amplifie et s'étend malgré les sommes englouties et en dépit des mises en demeure et des condamnations de juridictions nationales et européennes.

Pour mieux comprendre retenons deux chiffres : la population de la Bretagne est de 3,2 millions d'habitants. En calculant l'équivalence en déjection humaine de chaque animal élevé chez nous et en multipliant par les nombres annuels produits on arrive dans l'hypothèse basse à une population équivalente de 40 millions d'individus dont les excréments seraient répandus sans aucun traitement, soit un rapport de 1 à 12,5 !

Les densités atteintes dans ces élevages sont telles que la mortalité y est importante. Dans les élevages de porcs, on pratique l'ablation de la queue et le limage des dents pour diminuer les effets de l'agressivité.

Les antibiotiques dont la consommation est de 1000 T par an dans l'élevage en France sont administrés à titre préventif. Et que dire de ces truies allaitantes maintenues dans un cerclage de fer qui sont parfois trainées sur le sol des abattoirs.

Pourquoi les Bretons qui ont su par le passé se lever en masse contre les projets de centrales atomiques et récemment contre les extractions de sable en mer ne réagissent-ils pas plus violemment ? J'y vois deux raisons : la première c'est que cette fois-ci les agresseurs sont parmi eux, dans leur famille. Ensuite, il y a un intérêt économique évident en ces temps de crise. Dans les Côtes d'Armor, par exemple, les exploitations agricoles et les entreprises agroalimentaires représentent près de 20% des emplois.

Et nous sommes loin d'avoir atteint le paroxysme, le fléau progresse, le Morbihan un temps épargné est à son tour touché dans ses sites les plus remarquables comme la rivière d'Étel.



A présent les bulldozers dévastent les plages et retirent aussi du sable en quantité alors qu'il y a peu les spécialistes de l'environnement critiquaient l'emploi des cribluses altérant les laisses de mer !

Des animaux meurent, des hommes sont intoxiqués, la plage est devenue un endroit dangereux !

La seule solution est celle du bon sens : n'épandre sur chaque parcelle que ce qu'elle est capable d'absorber.

Alors que faire ? Avant tout soutenir les associations qui se battent contre ce fléau ; signer leurs pétitions, manifester avec elles.

Interpeller nos élus ainsi que les candidats qui viennent solliciter nos suffrages. En France l'appel au boycott est à présent interdit et condamnable mais nous pouvons faire de l'achat de viande un acte militant. Privilégier les viandes, la charcuterie, les conserves et les œufs "Label rouge", c'est encourager les éleveurs à aller vers la qualité. Les exploitations sont alors contrôlées, les concentrations d'animaux moins importantes, les races sélectionnées pour leurs qualités gustatives, les durées d'élevages plus longues.

Plus cher direz-vous ? Bien entendu mais largement compensé si l'on redescend à une consommation de 100 à 150 gr par jour préconisée par les nutritionnistes.

Manger moins mais manger mieux, améliorer le sort des animaux et favoriser un mode d'élevage plus durable !

Michel Rousseau

SOS Saint Jacques

Aux termes de ses statuts, SOS St Jacques est une association de veille environnementale et une force de proposition.

L'association milite pour une **circulation en mode doux** à St Jacques et sur les liaisons avec Sarzeau, le Roaliguen et St Gildas. Elle demande **l'aménagement de la rue la plus fréquentée** et des **dispositifs de réduction de la vitesse**.

Elle demande également **la requalification de la zone commerciale et une amélioration du stationnement**. Elle fait pression pour **l'achèvement de l'assainissement**, notamment en bord de mer, et **l'effacement des réseaux électriques anciens**.

Elle a pris position pour la **protection du trait de côte et des dunes, contre le clapage en mer des vases polluées du Crouesty, contre la multiplication d'ouvrages routiers bétonnés et goudronnés**.

Elle conteste très vivement le projet de modernisation du port dans sa forme actuelle.

Le projet est étudié par EADM et serait réalisé par la SCE et SOGREHA pour un **coût variant de 5 à 25 millions d'euros** selon les scénarii. Il est prévu d'augmenter la capacité du port, qui se situerait entre 320 et 420 bateaux, et d'aménager 35 ha à terre autour. La digue actuelle serait prolongée de 90 m et rehaussée à 9 m, ce qui supprimerait les vues sur mer et vers la terre. L'augmentation des places, principalement pour des bateaux à moteur, impliquerait la construction de pontons ou la création d'un bassin à flot. Déroctage, décaissement, enrochements sur le domaine public maritime sont prévus.

les vacanciers, l'hiver par les oiseaux migrateurs), au maintien de conditions tarifaires modérées.



Elle consultera très attentivement les études à venir sur la courantologie et la sédimentation. Car les travaux portuaires peuvent détruire l'équilibre des plages voisines.

Elle réclame une consultation des habitants de St Jacques et des usagers du port avant toute décision unilatérale.



Le 3 octobre 2011, lors d'une entrevue avec l'Association, le maire de Sarzeau a assuré qu'il ne voulait pas de port à seuil, ni de rehaussement et prolongation de la digue. Dans une interview à Ouest France, le 13 octobre, il a confirmé ce propos.

SOS Saint Jacques se félicite du résultat mais reste vigilant sur la suite à donner...

SOS St Jacques
Paul Pubert, secrétaire



L'association ne veut pas renoncer à un des derniers ports d'échouage du Morbihan, à un paysage et un site remarquables, à une plage abritée (fréquentée l'été par

LES TRIE-T-ON : VOL D'UN « BOOMERANG » SUR VÉNITIE, FERME DU CASINO

Responsable des Resto du Cœur de St Nazaire en 1985, j'ai rencontré des chômeurs qui arrondissaient leurs fins de mois en fouillant les décharges municipales pour y récupérer des métaux et surtout des objets ou vêtements pour leur usage, mais aussi pour la revente. A cette époque les décharges n'étaient pas clôturées et les portails trop souvent forcés, ne fermaient plus, laissant l'accès libre aux chômeurs qui récupéraient et aux industriels pour déposer leurs toxiques le weekend ou la nuit... En investissant un peu d'essence, nous partions faire la tournée des collectes dans les décharges de Pornichet la rue du Rocher, la Ferme du Casino de Guérande, Herbignac, la Chapelle des Marais en Brière, Campbon, etc.

Mais c'est bien à la décharge des Floralies à la Ferme du Casino qu'il y avait le plus de récupérateurs, chômeurs ou brocanteurs. En 1985 nous travaillions sans gants ni masque et les infections étaient courantes, mais nous ne pouvions nous plaindre, étant en infraction, le chiffonnage étant interdit... Il y avait des zones que nous évitions à cause des sacs plastique bleu que nous savions venir de la Polyclinique la Forêt de la Baule. En 1989, ne pouvant faire interdire les déchets hospitaliers sur cette décharge, j'ai décidé de créer « Boomerang », une arme contre les pollueurs que nous avons dénoncés localement avec la presse, mais sans résultat... A la vue de la première diffusion d'Envoyé Spécial sur France 2, j'ai décidé d'envoyer un dossier « Ferme du casino » à Paul Nahon...



Le 8 Mars 1990 l'émission en a surpris plus d'un, et cela a été le départ d'une grande mobilisation nationale pour mettre fin à des déchets toxiques ou hospitaliers qui arrivaient d'Allemagne, mais que nous mettions également en décharge, par solution économique.

- 1990, la DDASS a interrogé les Maires afin de publier l'inventaire des décharges municipales ou sauvages... La mémoire a permis d'oublier de nombreuses décharges comme à Batz devenue le Hameau du Carbonnet et Le Pouliguen, ancienne décharge Grandjouan transformée en Hameau des salines... Les Floralies sont reconnues

comme décharge de 1ère priorité avec brûlages, littoral, cours d'eau et immeubles... en oubliant que de l'autre côté de la ligne TGV, les immeubles et les pavillons sont construits sur la première décharge. Le 24 novembre 1995, Jean Duchemin de la DDASS signale des remontées d'odeurs et de gaz et des affaissements de voirie...



- Mars 1992, projet « Ferme du Casino » avec 377 appartements, **annulé** lors de l'Enquête Publique où nous avons déposé nos photos témoins de pollutions...
- Mars 1992, creusement de la Pénétrante de la Joyeuse avec évacuation de 12000 m³ de déchets dans l'étié et vers la décharge de la rue du Rocher de la Baule, transformée en Parc paysager et Déchèterie...---
- Septembre 1995, projet « Ferme du Casino » avec 186 logements et un hôtel de 97 chambres... **annulé**
- Mars 1996, projet « Ferme du casino » avec 60 maisons et 23 logements... **annulé**
- Juin 2005, projet Haute Qualité Environnemental... « si on nous cherche des poux dans la tête.... » annonçait par voie de presse le groupe Barrière... qui ne nous a pas intimidé...
- Décembre 2005, modification du projet HQE : potagers interdits autour des pavillons et détection de 257 poisons dans le sol... **annulé**
- Mars 2006, dernière tentative pour une Maison de retraite de 80 lits, 23 appartements et 30 pavillons... Action au Tribunal Administratif du Collectif... **annulé**

La « Ferme du casino » restera sans constructions, mais on oublie qu'il faudra assainir le sous-sol comme prévu, en creusant pour extraire les déchets inconnus et les terres polluées en protégeant les riverains et les marais salants des poussières... C'est une Zone Polluée traversée par l'étié qui alimente les salines... Mais qui va payer ce gros chantier ? Le 1er octobre, plantation symbolique d'un érable dans cette terre polluée...

Christian Collas
« LES TRIE-T-ON »

Les faits marquants 2011 en Finistère

L'année 2011, pour les Amis des Chemins de Ronde du Finistère, aura été tristement marquée par la disparition, début octobre, d'une cheville ouvrière de l'association, leur trésorière Marie-Reine Pinaud, suivie de peu par celle d'un ami de longue date, Bernard Mercier – président de l'association Sevel Ploueskad – qui a beaucoup œuvré pour la sauvegarde du littoral et la mise en valeur du patrimoine local.

Tous deux sont décédés à la suite d'une longue maladie, contre laquelle ils exprimaient une farouche volonté de résister. Malheureusement, celle-ci a été plus forte et les a, trop tôt, emportés. A travers cette page, les Amis des Chemins de Ronde du Finistère leur rendent un respectueux et vibrant dernier hommage et renouvellent à leurs proches et familles respectifs leur plus profonde sympathie.

* * *

Malgré ces vicissitudes, l'action des Amis des Chemins de Ronde s'est prolongée tout au long de l'année 2011. Elle a concerné plusieurs dossiers récurrents relatifs à l'accessibilité des sites et rivages maritimes (SPPL, sentiers côtiers ...), aux problématiques d'urbanisation du littoral (PLU ...) ou encore d'atteintes diverses à l'environnement.

Servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) :

Les études : Alors qu'il reste encore tant à faire dans le département, 35 ans maintenant après la publication de la loi instituant la servitude de passage le long du littoral et qu'une bonne partie du linéaire côtier du Finistère est toujours inaccessible, on déplore qu'en 2011, à notre connaissance, aucune procédure d'étude de mise en place de nouveaux tracés de sentiers côtiers n'ait été lancée.

Cela dénote un manque de volonté cruel des pouvoirs publics de prendre en compte ces opérations dans ses programmes prioritaires. Or, « encourager le libre accès au rivage de la mer » est un principe fondamental constamment rappelé par l'Union Européenne depuis la publication de sa recommandation n° R(97)9 du 2 juin 1997.

Des études, cependant, ont bien été engagées ces dernières années : **Plozévet** (2008), **Plobannaec-Lesconil-Pont L'Abbé** (2008), **Combrit** (2008), **Rosnoën** (2009), **Le Faou** (2010), [et que dire de **Plougastel Daoulas** (demandée par la commune depuis 1995)], **etc ...** ; mais beaucoup d'entre elles restaient « lettre morte » à fin 2011. Si bien que, dans certains cas, les procédures initiales, notamment permettant aux chargés de mission de pénétrer dans les propriétés privées ont dû être reprises à zéro : **Névez**, **Combrit**, **etc.** Il semblerait que parfois aussi le processus s'enclenche sans information préalable des partenaires associatifs

comme par exemple à **Riec sur Belon**, ou encore au **Relecq-Kerhuon**.

Les enquêtes publiques, les ACR ont déposé pour :

- **Plouguerneau – secteur de Kergoff** : enquête publique complémentaire à celle de 2009.
- **Santec – secteur de Corn Al Loa** : enquête publique complémentaire à celle de 2010 pour prendre en compte l'accord de deux propriétaires riverains autorisant un passage en bordure de littoral alors qu'initialement la servitude prévoyait d'y être suspendue.
- **Fouesnant – Beg Meil** : nouvelle enquête publique reprenant le dossier de 2010 abandonné par le préfet lui-même vu les inepties et les incohérences du précédent document ; enquête conjointe avec celle relative à des aménagements prévus par ailleurs plage des Oiseaux. Il convient de noter qu'à la suite de cette dernière enquête publique, l'approbation du tracé du cheminement piétons n'a pas entraîné puisqu'il a été publié fin novembre 2011.
- **Plomodiern** : enquête publique relative à l'institution de la SPPL

Les approbations de tracés et les aménagements :

Outre l'approbation concernant **Fouesnant-Beg Meil**, une modification de la servitude est intervenue à **Plouézoc'h – secteur de Perrohen**, conduisant à interdire le libre accès au rivage sur plus d'un km le long du littoral. Des recours gracieux puis contentieux ont été engagés contre la décision correspondante.

Cependant de nouveaux tronçons ont été ouverts en 2010 :

- A **Loperhet** où environ 700 m supplémentaires sont maintenant accessibles entre Rostiviec et Penfoul, portant le linéaire de sentier côtier au sud de la commune à près de 3 km.
- Sur la commune de **Logonna-Daoulas** où une nouvelle tranche de travaux a permis d'étendre le sentier côtier du nord de la commune jusqu'à la pointe du Château.

Les contentieux toujours en suspens:

Loperhet (rappel) : l'instruction dans le recours de propriétaires riverains contre l'AP de 2008 devant le TA de Rennes est maintenant close. Les ACR29 ont remis un mémoire en soutien du préfet dans cette affaire – *NB : deux référés suspension ont été perdus par ces mêmes riverains en 2009*

- Ile de Batz (rappel) : recours d'un propriétaire également en instruction contre l'AP de 2008.

Les problématiques d'aménagement et d'urbanisation du littoral :

- **Carantec**, où passant outre l'avis défavorable du commissaire-enquêteur, la commune a décidé de poursuivre son projet de modification de POS et de cession d'un espace public pour y permettre la construction d'une résidence de tourisme. Dans un premier temps, les ACR29 ont alerté le contrôle de légalité et dans un deuxième temps ils ont saisi le TA de Rennes en lien avec l'association des Amis de Carantec.
- **Plonévez-Lochrist**, où l'aménagement d'un parking de 400 places de stationnement est envisagé sur le site classé des dunes de Keremma. Des observations défavorables à ce projet ont été déposées lors de l'enquête publique.
- **Plougasnou**, où un projet de création d'un nouveau port de plaisance suscite de vives réactions ...
- **Landunvez**, où un mur honteux de plus de 10 m de haut a été construit contre une falaise naturelle. On relève aussi que le PLU de cette commune, attaqué par une association locale, a été en grande partie annulé par le TA de Rennes, au grand scandale du maire qui n'a pas manqué de fustiger « l'irresponsabilité des opposants ».
- **Moëlan sur Mer**, où un projet d'extension d'un élevage industriel de dindes, en plein cœur de cette cité balnéaire, pose d'énormes questions ... **et malheureusement, cette liste est loin d'être exhaustive ...**

Les affaires :

Pollutions maritimes :

A la longue litanie des navires déroutés pour présomption de « dégazage » en mer est venue s'ajouter celle du **Tian Du Feng** en 2011, sans oublier l'échouage du **TK Bremen** à Erdeven (56).

Les autres dossiers, **Escuador Star** (2008) : les indemnités attendues n'ont toujours pas été versées ; **Le Valentia** (2009) : les peines infligées ont été confirmées en appel, mais un pourvoi en cassation a été déposé ; **El Esraa** (2009) : affaire toujours en appel.

Autres pollutions ou atteintes à l'environnement : Saisine des autorités compétentes avec information de la Commission Européenne par les ACR29 dans une affaire récurrente de pollution des eaux de l'Odet résultant de la présence d'une ancienne décharge sauvage dans un bras de la ria de **Combrit**.

Interventions répétées des ACR29 auprès du préfet concernant l'entretien des berges de l'Odet et du respect de la servitude de marchepied.

- Nombreuses interpellations des services préfectoraux concernant l'entretien du rivage le long de la rivière de Pont L'Abbé et plaintes contre la réalisation de dépôts sauvages sur le DPM.
- Intervention des ACR29 à Pont-Aven, contre des travaux de destruction du sentier côtier existant et saccage d'un espace boisé classé pour la pose d'une clôture le long de l'Aven.,

Constructions illégales :

- L'affaire de construction illégale apparue en 2010 au **Relecq-Kerhuon** près de Brest suit son cours :
 - dépôt de plainte contre les travaux illégaux entrepris ;
 - dossier de demande d'établissement d'une contravention de grande voirie contre l'obstruction du libre accès à la mer et relativement à l'occupation partielle du DPM en attente.
- Travaux illégaux de construction de murs d'enceinte et de soutènement à **Pont L'Abbé – ile Chevalier** : les riverains, condamnés en première instance par le TA, ont fait appel. Action au civil toujours pendante.

Les marées vertes : L'année 2011 a connue une amplification du phénomène « marées vertes » entraînant des records de collecte sur les plages atteintes par ce fléau.

La polémique s'est accentuée également en 2011 suite à la campagne d'affichage de FNE, à laquelle la mort successive de plusieurs sangliers a finalement donné foi.

Les associations se sont donc à nouveau mobilisées pour dénoncer l'inadaptation des mesures prises pour enrayer la pollution. Aussi, c'est naturellement que les ACR29 se sont mobilisés pour participer au rassemblement de **Fouesnant** en septembre 2011.

Les sorties :

Deux grandes sorties ont été organisées en 2011 par les ACR29 : en baie de Morlaix le 5 juin et dans le pays Pagan le 24 juillet.

Elles ont connu chacune un bon succès participatif. Les personnes inscrites ont apprécié l'accueil et la programmation variée (principe à renouveler semble-t-il en 2012).

Divers : Les ACR29 n'ont pas manqué d'être présents dans divers rassemblements et rencontres, en particulier :

- à Brest le 9 décembre à l'occasion du colloque organisé par l'UBO dans le cadre des 25 ans de la loi littoral.

Histoire patrimoniale et juridique de la maison de Pen er Men située sur le domaine public maritime à Arradon.

Quatre maisons sont visées sur Arradon. Nous prenons un seul exemple pour la clarté de la présentation.

Par arrêté du 25 septembre 1909, le Préfet du Morbihan autorisa M. A à édifier un terre-plein sur le DPM afin d'y établir une rampe d'accès de quatre mètres sur quatre permettant d'embarquer vers l'Ile d'IRUS.



Plage de Pen er Men

Par arrêté du 25 août 1911, le Préfet du Morbihan autorisa M. A à procéder à l'agrandissement du dit terre-plein à la condition que celui-ci reste accessible en tout temps au public. L'arrêté précise :

« En cas de révocation, le permissionnaire devra...faire rétablir les lieux dans leur état primitif... »

Le 2 mai 1921, M.A vendit la propriété de l'île d'Irus à M.S « sous la condition expresse que ce terre-plein soit accessible au public... ».

Par arrêté du 3 février 1938, le Préfet délivra une autorisation d'occupation du terre-plein pour cinq ans avec cette précision : « il sera réservé sur toute sa longueur une bande pour la circulation publique ».

A noter que le passage existe, non entretenu et pour cause ; car il mène à une impasse dangereuse et n'est pas prolongé par un sentier côtier, inexistant à cet endroit.

Par une série d'arrêtés, notamment émis les 6 juin 1951, 29 mars 1967, 21 décembre 1977, 27 août 1984 et 10 juillet 1986, le préfet du Morbihan autorisa l'occupation du terre-plein litigieux moyennant paiement d'une redevance... Les arrêtés précisaient que « l'administration se réserve la faculté de modifier ou de retirer l'autorisation si elle le jugeait utile...et faire rétablir les lieux dans leur état primitif... sinon il y serait pourvu, par l'administration, d'office aux frais du permissionnaire ».

« ...ce n'est qu'en 1967 que l'administration a découvert l'existence d'une maison illégalement construite... » (La

question de l'existence ou non d'une maison en 1945 reste à expertiser, vu les déclarations contradictoires de la famille et de l'Administration).

Le 15 mars 1993, les occupants sollicitent le renouvellement de la convention d'occupation. Le préfet refusa le renouvellement en septembre 1993 (en application de la loi littoral) et indiqua être prêt à étudier à titre exceptionnel une autorisation limitée comportant notamment une autorisation strictement personnelle d'utilisation interdisant toute cession ou transmission du terrain et de la maison... »

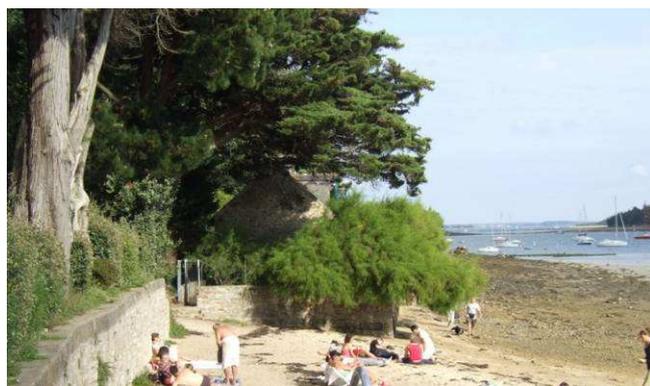
Proposition rejetée par les occupants.

Le 5 mai 1994, saisine du tribunal administratif de Rennes par les occupants.

Le tribunal administratif de RENNES donne raison au préfet le 20 mars 1997.

« (...) la maison d'habitation dont il s'agit a été irrégulièrement édiflée sur le domaine public maritime ; qu'en conséquence, le préfet est fondé à demander la condamnation de M^{me} B. à une amende et à la mise du rivage de la mer dans son état antérieur à l'édification dudit ouvrage (...) ».

Les occupants de la maison contestent la décision du tribunal administratif auprès de la cour administrative d'appel de Nantes le 11 juillet 1997, laquelle cour donne de nouveau raison au préfet le 8 décembre 1999.



Plage de la pointe

Le 21 février 2000, les requérantes se pourvurent en Conseil d'État contre l'arrêt du 8 décembre 1999.

« Par un arrêt rendu le 6 mars 2002, le Conseil d'État rejeta le pourvoi des requérantes. Il jugea qu'elles ne pouvaient se prévaloir d'aucun droit réel sur la parcelle litigieuse et sur les immeubles qui y avaient été édiflés ».

DOMAINE PUBLIC MARITIME

Le 4 septembre 2002 les requérantes saisissent la cour européenne des droits de l'homme. Dans son arrêt du 29 mars 2010, la cour européenne conforte la position de l'État sur ce dossier.

« les requérantes savaient depuis toujours que les autorisations étaient précaires et révocables et la CEDH considère, dès lors, que les autorités ne sauraient passer pour avoir contribué à entretenir l'incertitude sur la situation juridique du bien ».

Le refus de l'État s'inscrit dans un « souci d'application cohérente et plus rigoureuse de la loi, au regard de la nécessité croissante de protéger le littoral et son usage par le public, mais aussi de faire respecter les règles d'urbanisme ».

En conséquence, le préfet a demandé, début 2011, aux occupants actuels de quitter la maison à l'automne 2011 et de remettre les lieux en l'état d'origine...ce qu'ils refusent.

Pendant tout l'été 2011 une campagne médiatique intense a été menée par les journaux Ouest France et le Télégramme. TF1 a aussi parlé de cette affaire. La plupart des articles, comme l'émission de TF1 s'appuyaient sur les déclarations des occupants des maisons, et donnaient peu la parole aux défenseurs du littoral. A noter également pendant cette période les positions étonnantes de certains élus vis-à-vis d'une décision de justice.



Plage de Quirion 1

Le 6 décembre 2011, le Préfet du Morbihan a reçu les occupants des maisons pour les informer de sa décision (en accord avec le Ministère de l'Écologie). Le plus âgé des occupants et seul habitant permanent pourra vivre dans la maison qu'il occupe jusqu'à sa mort. Pour les trois autres maisons dont celle de Pen er men, le Préfet a décidé d'accorder aux occupants actuels une AOT

(autorisation d'occupation temporaire) de 10 ans non renouvelable, non transmissible et non cessible.

EN CONCLUSION :

La maison de PEN ER MEN n'a jamais bénéficié de la moindre autorisation de construire et sa date de construction est inconnue. Elle est en infraction avec les règles d'occupation du Domaine Public Maritime (DPM). Elle n'a aucune existence légale...



Plage de Quirion 2

Les occupants successifs du DPM depuis 1909 savaient que « l'administration se réserve la faculté de modifier ou de retirer l'autorisation si elle le jugeait utile, pour quelque cause que ce soit, sans que le permissionnaire puisse réclamer, pour ce fait, aucune indemnité ou dédommagement. Il devra, s'il en est requis, faire rétablir les lieux dans leur état primitif... S'il ne remplissait pas cette obligation, il y serait pourvu, par l'administration, d'office à ses frais ». Ceci n'a pas cessé de leur être rappelé régulièrement par les préfets (1909, 1911, 1921, 1951, 1967, 1977, 1984).

En 2010, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a donné raison à l'État français. Elle conforte les décisions des juridictions administratives françaises.

Le 6 décembre 2011, le Préfet a communiqué sa décision finale. Il accorde un sursis aux occupants actuels (« raison d'affectivité ») mais les maisons devront être détruites. Le Préfet rappelle « que nous sommes dans un État de droit et que les décisions de justice doivent être respectées ».

Source : Arrêt de la cour européenne des droits de l'homme du 29 avril 2010 et divers documents consultables sur le site de la cour européenne des droits de l'homme.

Jean-Claude Briens

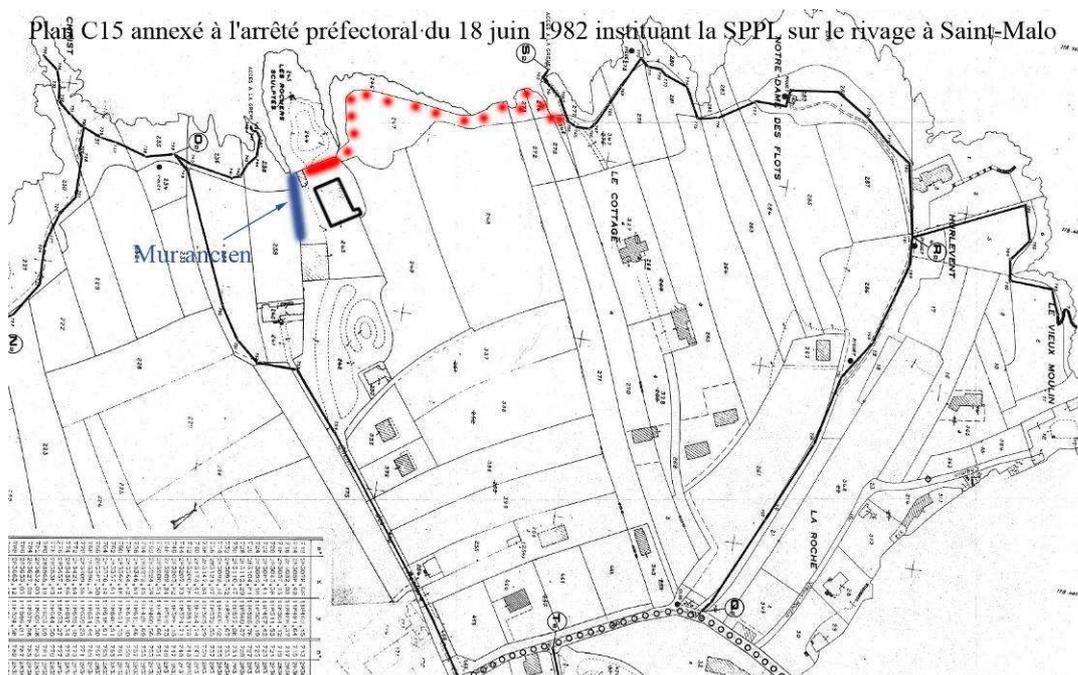
Saint-Malo, le BENETIN, la municipalité bafouée et les Amis des Chemins de Ronde floués, ... pour l'instant.

Il était une fois en 1982, un préfet conciliant qui céda une première fois, à des instances locales influentes.

C'est ainsi que l'arrêté du 18 juin 1982, matérialisait le tracé du chemin de ronde, conformément à la loi de 1976, en omettant soigneusement une partie du tracé à la hauteur des rochers sculptés.

Pour éviter de traverser cette parcelle comprenant des rochers sculptés par l'abbé Fourré et transformée en affaire commerciale par la famille JANVIER, le tracé s'est arrêté environ 300 mètres à l'Est, ce que rien ne justifiait. Le tracé reprend environ 100 mètres à l'ouest des rochers sculptés, ce qui oblige à un détour par l'intérieur que rien ne justifie.

La mansuétude de l'Etat ne s'est pas arrêtée là, puisque les cartes montrent à l'Est de ce même secteur, que le tracé évite soigneusement le bord de mer à l'entrée de l'anse de Rothéneuf.



Derrière les rochers sculptés se trouvait un restaurant en bois construit en 1905, que Monsieur BEAUMANOIR, industriel local (Marque Cache-Cache, Patrice BREAL, Bonobo, Scottage, Morgan et La City), a racheté en 2006. En 2008, le restaurant fut ravagé par l'incendie et reconstruit dans le cadre d'une autorisation assortie de la condition de cession d'une bande de 3 mètres de large, destinée au passage du chemin de ronde.

Le 27 mars 2009, le conseil municipal de Saint-Malo, présidé par monsieur COUANAU, député maire, approuvait, à l'unanimité le protocole de cession de cette bande de terrain. Les termes du protocole étaient parfaitement explicites : « Dans le cadre de l'implantation de cette nouvelle construction, il apparaît nécessaire de procéder à l'acquisition d'une bande de terrain pour permettre de poursuivre et de liasonner à terme le cheminement piéton en bordure du littoral entre la Pointe du Christ et Notre Dame des Flots ».

Le permis de construire délivré le 26 juin 2009 n'était moins précis et comprenait la disposition ci-dessous : « Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 mars 2009 relatif à la cession d'un terrain à titre gratuit par la SCI Les Rochers Bleus à la Ville de Saint-Malo en vue d'assurer la continuité du chemin public piétonnier en bordure du littoral, »

Tout le monde y a cru. La presse régionale qui cite l'architecte : « Comme la Ville a préempté 3m de bande de terre pour un futur chemin piétonnier, il (Le restaurant) a dû être reculé, rehaussé et entouré d'un muret de pierres pour lui donner une assise ».

Les associations. Le Comité de quartier de Rothéneuf-Le Pont, réuni le 25 septembre 2009, en présence de Mme Catherine Jacquemin, adjointe au Maire, Mme M. Christine Le Hérissé, adjointe au Maire, Mr Gilles Lurton, adjoint au Maire s'entend dire textuellement :

SENTIERS DES DOUANIERS :

Afin de permettre la continuité du Sentier des douaniers devant les Rochers sculptés, le restaurant "le Bénétin" qui va être reconstruit sera reculé de 3 mètres. Des aménagements sont prévus. Le Comité de quartier exprime sa satisfaction devant l'aboutissement d'une démarche engagée depuis longtemps pour la continuité du sentier des douaniers.

Mme Le Hérissé précise que pour le moment, le sentier des douaniers s'arrêtera devant les Rochers sculptés, les aménagements nécessaires pour permettre la continuité du sentier sont importants afin de permettre une sécurité maximum (passerelles) et seront faits ultérieurement.

Dans une réunion interne le 17 novembre 2009, le Comité de quartier de Rothéneuf-Le Pont rappelle :

*Le **restaurant Le Bénétin** sera reconstruit en respectant la continuité du sentier des douaniers. Une suggestion est proposée : installer des petites passerelles en bois à deux endroits dangereux près la maison Brebion et des nouvelles maisons construites afin que le sentier puisse continuer.*



Ainsi, tout le monde y croit dur comme fer, d'autant que la presse avait loué le désintéressement et la magnanimité de Roland Beaumanoir, citant les propos de Jacques FONTAINE « Il a eu un coup de cœur pour l'emplacement » ... « Le couple Beaumanoir n'a pas fait cela pour l'argent ».

En 2010, patatras, la bande des 3 mètres n'aura jamais été cédée et elle a été comblée par une masse de rochers interdisant à l'avenir tout passage. Encore que certains y croient ! Et de solliciter encore et encore le député maire.

Pour ma part, je me propose de demander très respectueusement à monsieur le député maire de bien vouloir poser la question écrite suivante au gouvernement : « Dans le cadre d'un permis de construire comprenant une clause de cession de terrain validée par le conseil municipal et annexée au permis de construire, la non-exécution de la clause de cession peut-elle être considérée comme une fraude permettant de demander l'annulation du permis de construire en vue d'obtenir la démolition du bâtiment ».



Claude Rossinelli

Sortie en Pays de Vilaine, 2 octobre 2011

Le ciel est bleu... ! Nous sommes à Redon, jonction de canaux entre Vilaine, Oust, et Isac.

Grâce à ces canaux, qui reliaient Brest, Nantes, St Malo et l'Océan, Redon était devenu un port important - militaire et commercial, aujourd'hui reconverti en port de plaisance.

Plaque tournante, il accueillait péniches et bateaux hauturiers pour transférer des uns aux autres : sel, minerai, chaux, céréales, bois ou vin.

En embarquant sur une vedette posée sur des eaux sans rides, qui d'entre nous se souvient encore que Redon subissait l'influence des marées jusqu'en 1970 et que c'est la construction du barrage d'Arzal, terme de notre « croisière », qui a tout bouleversé ?

Autrefois, en période de crue, la traversée de la Vilaine était un véritable exploit pour les péniches qui, sortant de l'Oust devaient s'engager en face, dans l'étroit canal artificiel de l'Isac qui les mènerait à Nantes. Le matériel et les hommes peinaient et souffraient.

Quittant Redon, nous traversons une immense zone de prairie. Sur les rives on peut voir quelques cabanes, et des pêcheurs munis de longues cannes pour lancer leurs appâts au delà des bords, envahis par une plante invasive et parasite : la jussie.

Ces terres « vaines et vagues », souvent inondées l'hiver, sont traversées de petits marigots où se cache pour se reproduire, vivre ou survivre, toute une faune spécifique et variée.

Un plateau rocheux vallonné succède aux marais. La Vilaine y a sculpté son passage vers l'océan. Ce rétrécissement explique les inondations en amont mais pour les touristes que nous sommes, ce tronçon de Vilaine entre des rives abruptes et boisées, restera comme étant le plus spectaculaire de notre croisière.



Parfois une échancrure dans le plateau rocheux a permis de nicher un port minuscule ou plus important comme Foleux ou La Roche Bernard qui, à lui seul, accueille 500 navires.

Juché sur un éperon rocheux, ce gros bourg protégeait la région des tentatives d'invasions.

L'endroit ainsi protégé a été choisi pour franchir la barrière inaccessible que représentait le fleuve.

Succédant aux bacs ancestraux, un premier pont suspendu dont on voit encore les piliers, a réuni les deux rives. Instable, il a été remplacé par un ouvrage plus sécurisé, mais ce deuxième pont, miné durant la guerre 39/40, a été frappé par la foudre et a explosé. Pendant des années les automobilistes ont emprunté un pont flottant. Enfin

reconstruit, il a été jugé insuffisant pour un trafic routier en pleine expansion.



Un pont à 4 voies situé en aval a résolu ce problème. Quittant La Roche, la rivière se rétrécit à nouveau avant d'atteindre un large plan d'eau occupé par un millier de bateaux. Nous sommes à Arzal.

Ce port important a été créé artificiellement par le barrage dont les buts initiaux étaient de réguler le cours de la Vilaine, mais aussi de profiter de cette retenue pour créer une usine de prélèvement d'eau, la plus importante de Bretagne, susceptible de desservir, par des connexions en réseaux et si besoin, Nantes, Rennes et Vannes.

Le barrage en lui-même est un exploit technologique impossible de résumer en quelques mots.

Citons les passes à poissons qui – par centaines de milliers - permettent aux migrateurs (Saumons, truites, anguilles, mullets, aloses) de franchir l'obstacle que constitue le barrage et d'atteindre les marais de Redon, propices à la ponte et la reproduction des espèces. Retenons l'écluse de 80 mètres par laquelle transitent plus de 15 000 bateaux par an (Plaisanciers et parfois imposants chalands de haute mer)

Signalons les vannes de délestages, profilées et mobiles formant déversoir lors des crues ou obstacle contre les grandes marées.

C'est en effet, au pied de ce barrage, que la mer vient se heurter avec tout son apport de sédiments que le phénomène spontané de « chasse » provoquée par le courant et les crues ne vient plus compenser.

La Vilaine maritime s'obstrue actuellement à très grande vitesse et les parcs d'huîtres et de moules qui faisaient la richesse du pays cherchent à s'implanter de plus en plus loin dans la mer comme nous avons pu le constater lors de notre marche de l'après-midi.

La cale de Tréhigui est aujourd'hui sous plus d'un mètre de sédiments et de vases parfois pollués.

Le Phare, inutile, est maintenant éteint...

Et tout semble s'achever ici...

Cependant, à travers plaines et vallons, la Vilaine va continuer d'exister et poursuivre son cours. Cela semble naturel, normal, banal. Pourtant cette eau qui ruisselle, cette eau qui devient fleuve, puis mer - cette eau souvent dilapidée, malmenée, maltraitée - cette eau est plus précieuse que l'or, plus riche que l'argent. Elle est « mère de vie » – **Essentielle...**

Paul Belbéoch

Randonnée à Groix, le 4 septembre 2011

D'une croisière autour de l'île de Groix, les ACR n'en avaient pas encore eu l'idée. Alors, le 4 septembre, arrivée tôt du Finistère et des quatre coins du Morbihan, c'est une cohorte résolue de soixante et onze randonneurs, improvisés navigateurs, qui embarque à la Cité de la Voile de Lorient, pour affronter l'océan sous un ciel tourmenté.



De fait, si, en larguant les amarres, des troupeaux de nuages ne font que menacer, en revanche, venue du large, la houle se plaît à faire danser l'embarcation sur la crête de vagues impétueuses et chahuter nos chers passagers un peu endormis. Certains plus coutumiers des chemins de terre voient leur estomac malmené, tandis que d'autres, plus hardis, de s'aventurer sur la coursive pour respirer des bouffées d'air iodé, tout en s'agrippant fermement au bastingage, avant qu'ils ne soient invités à effectuer un repli stratégique à l'intérieur, de crainte d'être copieusement aspergés par les embruns !

Mais, pendant ce temps, n'allez pas croire nos terriens désarçonnés, abandonnés à eux-mêmes. C'est au contraire avec beaucoup d'attention qu'ils écoutent, deux heures durant, Mme CONAN, guide touristique, leur dévoiler, non sans humour, les richesses contrastées de l'île sous ses aspects historiques, géologiques et botaniques. Comme le bateau a entamé sa course vers l'Ouest, nos chers écouteurs, sagement assis, n'ont de cesse de diriger leur regard à bâbord, vers la côte, pour y suivre les commentaires de leur guide. A cela, petit inconvénient : certains de ces scrutateurs zélés ressentiront leur cou endolori à l'arrivée !

Enfin, vers onze heures et comme pour les mettre en appétit, apparaît un soleil bienfaisant qui inonde les reliefs d'une magnifique lumière. Puis Port Tudy et sa forêt de gréments s'annoncent et tous débarquent pour s'acheminer vers l'ancien local rénové de la SNSM, belle salle au parquet naturellement flottant, où les navigateurs

en herbe, remis de leurs émotions, vont s'attabler pour des agapes bien désirées. Mais avant de commencer, M. le maire de Groix, prononce quelques mots comme « citoyen » et non « politique » pour expliquer brièvement les efforts déployés par son équipe pour maintenir un équilibre délicat entre les contraintes environnementales qu'elle a à cœur de respecter (loi littoral et Natura 2000) et le souci d'un développement économique viable, autre qu'uniquement touristique, en favorisant culture et élevage biologiques et une urbanisation maîtrisée. Ambiance conviviale pour le pique-nique dans la salle et sur la terrasse attenante ensoleillée où, en raison d'une petite avance horaire, d'aucuns se plaisent à s'attarder.

Ensuite repus et déchargés de leur pitance, tous s'ébranlent par une chaleur estivale sur le sentier côtier qui domine le port, vers la célèbre plage convexe des Grands Sables pour une étape paisible avec baignade facultative, avant de poursuivre vers Locmaria et la Pointe des Chats, puis revenir par de charmants villages fleuris



de l'intérieur. Le groupe se retrouve enfin à la salle du pique-nique autour d'un goûter d'usage, pour que nos vaillants randonneurs, aux pieds agiles et aux visages empourprés, point ne défailent ! Et lorsqu'ils accostent à Lorient après une traversée sur une mer d'huile, leur mine suffira à dire leur contentement après cette équipée sans dommages collatéraux, propre à aérer les cerveaux les plus enténébrés !

Avouez, pour le coup, qu'après ce coup de tabac, ces coups de soleil, puis ces coups de barre et en tenant tout de même le coup, comment, sans coup férir, ne pas avoir, à coup sûr, pour celle belle île de Groix, un véritable coup de cœur ?

Alain KERJAN





5



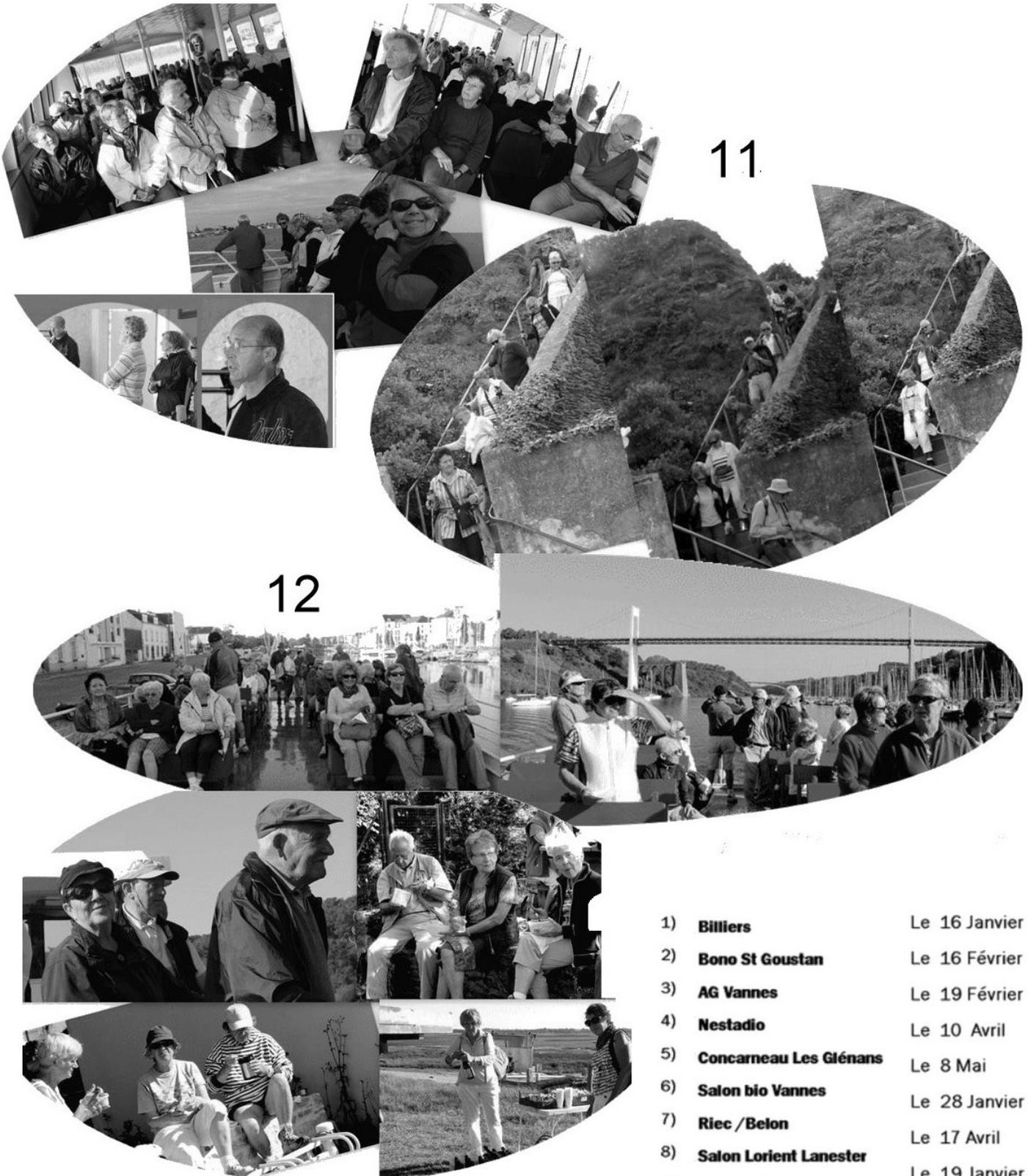
6

10^{ème} édition
Salon Bio
28 au 30 janvier
de 10h à 19h
Parc-expo - Chorus
VANNES



9





- | | | |
|-----|-------------------------------|----------------|
| 1) | Billiers | Le 16 Janvier |
| 2) | Bono St Goustan | Le 16 Février |
| 3) | AG Vannes | Le 19 Février |
| 4) | Nestadio | Le 10 Avril |
| 5) | Concarneau Les Glénans | Le 8 Mai |
| 6) | Salon bio Vannes | Le 28 Janvier |
| 7) | Riec /Belon | Le 17 Avril |
| 8) | Salon Lorient Lanester | Le 19 Janvier |
| 9) | Baie de Morlaix | Le 5 Juin |
| 10) | Plouguerneau | Le 24 Juillet |
| 11) | Groix | Le 4 Septembre |
| 12) | Redon Arzal | |

Les sorties proposées par les Amis des Chemins de Ronde sont toutes organisées par les bénévoles de l'association. Se déroulant sur des sentiers côtiers, sans difficultés particulières, elles sont accessibles à tous : chacun marche à son rythme et peut réduire, si besoin est, sa distance de parcours.

Elles sont l'occasion de découvrir l'attrait touristique de nos côtes et les activités de notre association, et aussi d'exprimer notre volonté de voir préserver les sentiers côtiers et respecter la loi littoral.

Des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier le lieu ou l'itinéraire des sorties. Ne nous en veuillez pas ! Les modifications éventuelles sont annoncées par voie de presse et par courriel.

GRANDES SORTIES

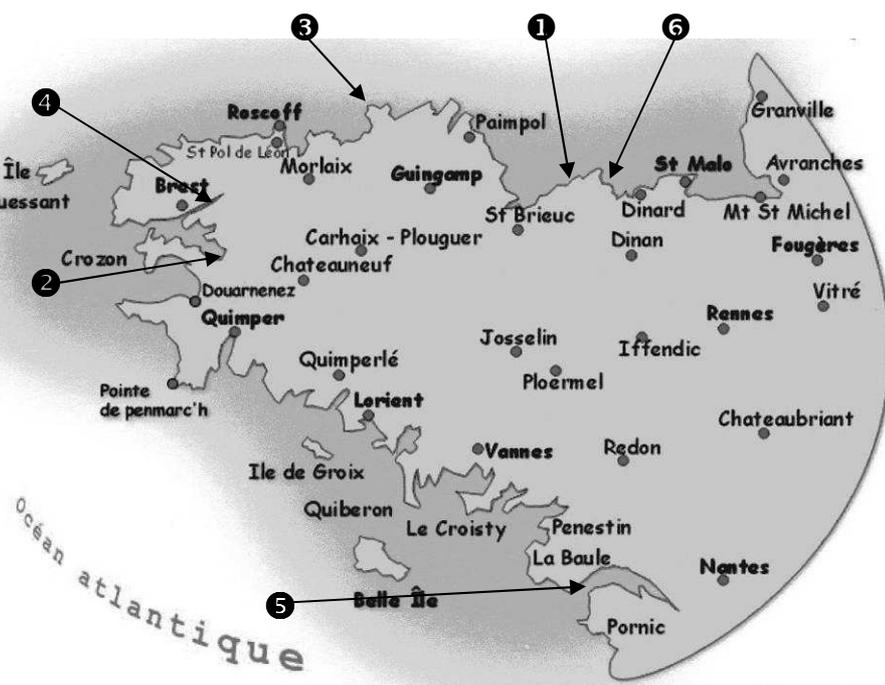
Les grandes sorties sont réservées aux adhérents des ACR : les non adhérents devront donc s'acquitter de leur adhésion au moment de leur inscription ou au plus tard dans le car.

Sorties d'une journée entière. 10 à 14 km répartis entre matin et après-midi. Un parcours allégé est aussi prévu. L'acheminement au point de départ se fait en car.

Prévoir un pique-nique qui peut être laissé dans le car le temps de la marche du matin. Un abri est prévu le temps du repas en cas de mauvais temps. Le car peut être rejoint en cours de journée en cas de fatigue. Certaines sorties sont suivies d'un dîner-buffet. Le prix varie de 25 à 50 € environ, selon la distance, le transport, l'accès éventuel à une île et l'existence ou non d'un dîner.

N'oubliez pas : bonnes chaussures, petit sac à dos, eau, portable, appareil photo, lunettes de soleil... ou vêtement de pluie, selon la météo!

1. 13/05 Côte d'Émeraude d'Erquy au Cap Fréhel, visite du fort La Latte (ACR 56)
2. 03/06 Pont de Terenez, Landévennec boucles de l'Aulne en bateau. (ACR 29)
3. 08/07 Côte de Granit rose du Léguer à l'île Millau (ACR 56)
4. 22 ou 29/07 (à préciser) Brest, Landerneau, l'Elorn en bateau, petit train (ACR 29)
5. 02/09 Descente de la Loire et marais salants (ACR 56)
6. 07/10 Saint-Cast, le Guildo (ACR 35)



*N.B. Vous pouvez participer individuellement à toutes les sorties organisées par les ACR 35.
Renseignements : <http://www.acr35.net/>*

Où et comment s'inscrire

Les inscriptions sont ouvertes 3 semaines avant la sortie et closes 1 semaine avant.

Toute annulation après la clôture des réservations ou toute absence entraîneront une retenue proportionnelle aux frais engagés par l'association pour la sortie concernée.

Auray	M. Mme J.-C. MAILLARD	06 20 43 61 00	Quimper	Mme M. LANNESVAL	02 98 90 28 52
Belz	Mme G. WARIN	02 97 55 39 29	Finistère	Mme G. FLORIET	02 98 71 10 56
Lorient	Mme M. LE TEUFF	02 97 87 80 28			
Vannes	Office du tourisme de VANNES	0 825 13 56 10			

PETITES SORTIES



2 à 3 heures de marche (7 à 9 km) le dimanche après midi.
 Gratuites et ouvertes à tous sans inscription. Amenez vos amis !
 Le rendez-vous est fixé sur un parking. Pensez au covoiturage pour le rejoindre.
 Les départs ont lieu à 14 heures.

Attention : L'adhésion aux A.C.R n'est pas obligatoire mais seuls les adhérents sont couverts par l'assurance des ACR.

DATE	COMMUNE	RENDEZ-VOUS	ORGANISATION
15/01	Les dunes et menhirs d'Erdeven (56)	Ⓧ Kerzérho à Erdeven	G. Warin
05/02	L'estuaire du Scorff (56)	Ⓧ Mac Do du Géant de Lanester	G. Durand, A. Kerjan
04/03	Marais de Kervillen à la Trinité sur mer (56)	Ⓧ Kervillen entre le restaurant et le camping de la Baie à la Trinité	J.-C. et F. Maillard
18/03	Nouveaux sentiers à Logonna-Daoulas et Loperhet (29)	Ⓧ place de la mairie à Loperhet	A. Huet
29/04	Ile de Boède en Séné (56)	Ⓧ village du Gorneveze à Séné	M Potier, J.-C. Maillard et A. Simon



Votre nouvelle carte

Nous vous avons remis cette année une nouvelle carte, plus petite donc plus pratique que l'ancienne. Conservez-la soigneusement car elle est valable à vie ! Bien sûr en cas de perte, nous pourrions vous en délivrer une nouvelle. Chaque année, lorsque vous réglerez votre cotisation, nous vous remettrons un timbre à coller au dos de la carte. Pour justifier votre adhésion aux Amis des Chemins de Ronde, et donc de l'assurance souscrite par l'association, prenez-la avec vous lorsque vous participez à une sortie.

✂----- **Bulletin d'adhésion (ACR 56)** à retourner à Anne Chabault 7 rue Françoise d'Amboise 56000 Vannes

M. Mme Mlle M. Mme (couple) Association

NOM prénom / Raison sociale

2^{ème} personne (si couple) : NOM prénom

Adresse

Code postal Commune

Tél Portable Courriel

souhaite(nt) adhérer aux Amis des Chemins de Ronde du Morbihan en tant que membre :

Actif 15 € Couple ou donateur 20 € Bienfaiteur 40 €

A le 2011 Signature

Épilogue du contentieux Erika

Souvenez-vous. Le 11 décembre 1999, le pétrolier Erika faisait naufrage entre Penmarc'h et Belle Ile, provoquant une pollution massive du littoral du Morbihan et de la Loire Atlantique.

Les Amis des chemins de ronde ont pris part au nettoyage des plages, de Guidel à Pénestin. « *Nous étions très mal équipés : juste des gants de caoutchouc. Nous nous salissions abondamment. Nous ramenions à la maison l'odeur persistante du goudron mazouté.* » (Témoignage de Henri et Michèle Girard à Baden.)

A cette occasion, certains ont été reçus par les autorités comme le relate Paulette Champion. « *Nous avons été reçus par M le Sous-préfet. J'étais en tenue de « travail » : bottes mazoutées, tout comme les vêtements ; de plus, un carton contenant ce superbe cadeau : « du mazout ». Ce Monsieur inquiet que je tapisse son bureau. Je n'avais pas l'intention. Je voulais seulement donner un simple coup d'œil de la réalité.* »

Beaucoup ont participé aux nombreuses manifestations, suscitées par l'indignation, devant le tribunal de Lorient ou dans les rues de Vannes et de Nantes (4 000 et 15 000 personnes).

Plusieurs d'entre nous étaient présents aux réunions très animées du collectif anti marées noires de Vannes. Henri Girard y a été très actif jusqu'à sa mise en sommeil en 2003. Il a fait également partie de l'Observatoire des Marées Noires, au nom des ACR, jusqu'à sa dissolution en 2006.

A Pénestin, les Amis des chemins de ronde, soutenus par le collectif anti marées noires de Saint-Nazaire, ont surveillé les sites où était déposé le sable pollué avant d'être expédié à Donges pour dépollution. Et, en 2005, deux d'entre eux sont allés protester à Saint Nazaire contre la décision de l'État de céder à Bouygues les sables dépollués dont on aurait pu recharger les plages.

Divers adhérents, soutenus par l'Association, sont également intervenus auprès de leurs élus pour que soient remis en état les sentiers dévastés par les engins utilisés pour nettoyer les grèves. Notamment, Julien Philippe à Ploemeur.

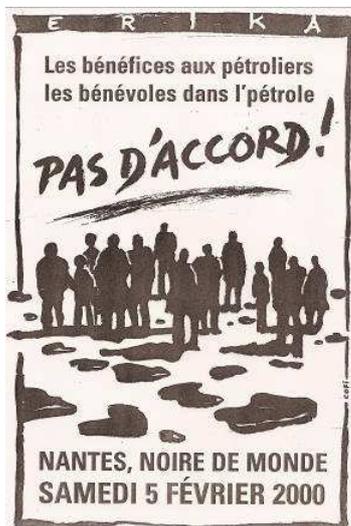
En février 2007, quand il a été proposé à l'Association

de porter plainte contre Total, la décision a été aussitôt prise. Hélas, en première instance Les Amis des chemins de ronde ont été déboutés, pour une simple question de forme. Cette erreur de procédure pouvant être purgée, un appel a été déposé pour les ACR par Maître Faro. Le 30 mars 2010, la Cour d'appel de Paris a donné raison aux Amis des chemins de ronde en même temps qu'à Greenpeace, Robin des Bois, la Ligue Pour la protection des oiseaux....

Cependant les adversaires, Rina et Total, ont formé un pourvoi en cassation. Les ACR ont encore suivi... Rina et Total ont alors proposé de négocier. Maître Faro a obtenu que les dédommagements ordonnés par la Cour d'Appel soient intégralement versés, soit 15000 euros. .

Le 12 janvier 2012, l'Association a reçu un chèque d'un montant de 4577 euros, une fois déduits les frais d'avocat, importants pour cette procédure longue et complexe. La somme, quoique modeste, est très précieuse car elle correspond à la notion nouvelle de « préjudice écologique » que les Amis des chemins de ronde ont contribué à faire reconnaître, pour la première fois, par un tribunal français.

Le conseil d'administration a déjà décidé de consacrer une partie de cette somme pour la lutte contre la pollution de la mer.



En effet, l'échouage du cargo TK Bremen sur la plage de Kerminihy, à Erdeven, le 16 décembre 2011, est un sinistre rappel de la menace permanente qui pèse sur le littoral.

« Ils » affichent « safety first » (sécurité d'abord) sur leurs navires. Mais qui « les » croit encore ?

Marie-Armelle Échard

Grand concours photo...

Règlement du concours

ARTICLE 1 : Les Amis des Chemins de Ronde du Morbihan organisent un concours photo sur le thème des **sentiers côtiers et du littoral** dans deux catégories : Coup de cœur et coup de sang. Ce concours est ouvert à tous les adhérents de l'association. La participation est gratuite.

Un prix unique sera désigné dans chaque catégorie par le conseil d'administration de l'association, à savoir la publication de la photo sélectionnée en couverture du journal des ACR 2013 pour la catégorie « coup de cœur », en quatrième de couverture pour la catégorie « coup de sang ». D'autre part toutes les photos reçues seront présentées lors de l'assemblée générale début 2013.

ARTICLE 2 : Chaque concurrent peut présenter autant de photos qu'il le souhaite. Les photographies peuvent être envoyées sous forme numérique ou sur tirage papier. Chaque tirage devra porter obligatoirement les noms, prénom et numéro d'adhérent du concurrent.



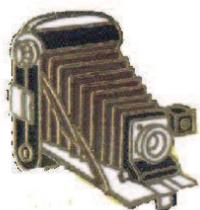
ARTICLE 3 : Les photographies devront obligatoirement respecter le thème du concours. Elles seront l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits.

ARTICLE 4 : Tous les envois seront soumis à un jury souverain constitué par le conseil d'administration de l'association. Les photographies primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques et les décisions seront sans appel.

ARTICLE 5 : La date limite de réception des photos est fixée au 1^{er} octobre 2012. Les envois seront adressés à ACR 56 Le Lomer 56760 PENESTIN ou à amischeminsderonde@orange.fr

ARTICLE 6 : Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Tout renseignement complémentaire peut être obtenu par téléphone 02 99 90 36 80.

Quel que soit votre appareil photo, participez !



Place au sentier
côtier



St Philibert

Men er Bellec



*Amis des chemins de Ronde
Maison des Associations, 6 rue de la Tannerie
56000 Vannes*